



Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

ATTI : Automatisation des transferts et traitement de l'information

Présentation au comité de l'Association de Communes Vaudoises

Mont-s/Rolle, 7 novembre 2013



Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

► Situation actuelle

- Harmonisation des registres réalisée à satisfaction (standards OFS atteints)
- Saisies nombreuses et lourdes (communes)
- Transferts réguliers de fichiers à l'ACV; anomalies à traiter manuellement
- Divergences résiduelles entre données communales et fédérales
- Délais/retards dans les mises à jour de l'information cantonale (RCPers)

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

► **Contraintes des évolutions**

- Mise en œuvre des nouveaux développements fédéraux en matière de communication électronique des données de la Confédération aux communes (resp. aux communes entre elles)
 - Nécessité d'adaptation des développements auxquels le canton a déjà procédé pour améliorer leur fonctionnement et corriger certains défauts de jeunesse
-

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

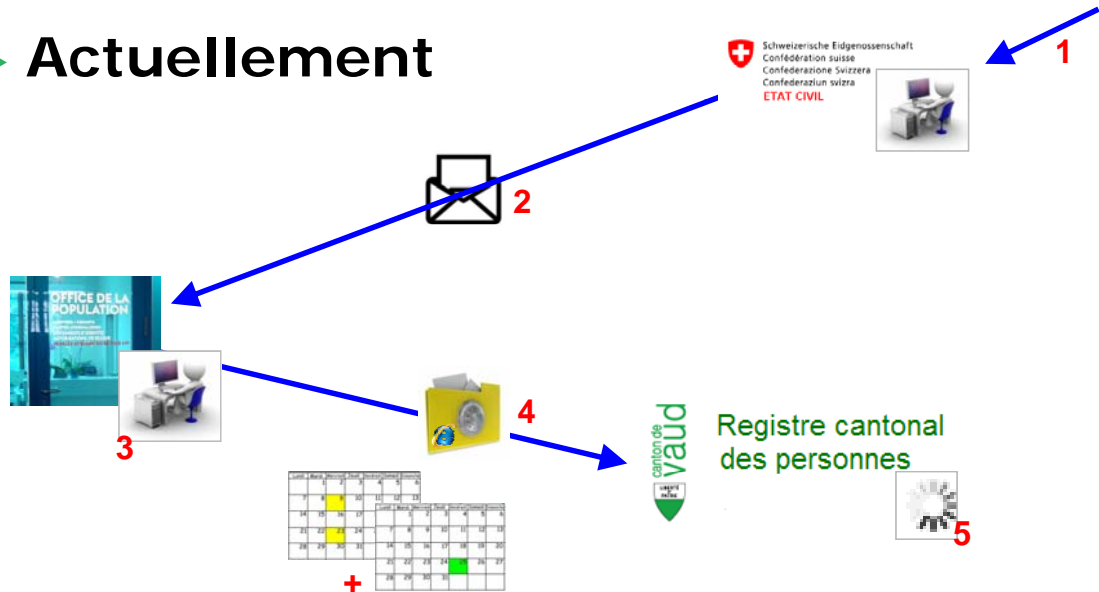
► **Solution adoptée par le Grand Conseil (19 mars 2013)**

- Automatisation des transferts d'informations (avec pour corollaire la suppression des transferts de fichiers informatiques des communes au canton)
 - Principe de « l'arrivée fait foi » (modification légale du 19.03.2013)
 - Financement des évolutions informatiques voulues par le canton
-

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

Flux : événement d'état civil

► Actuellement



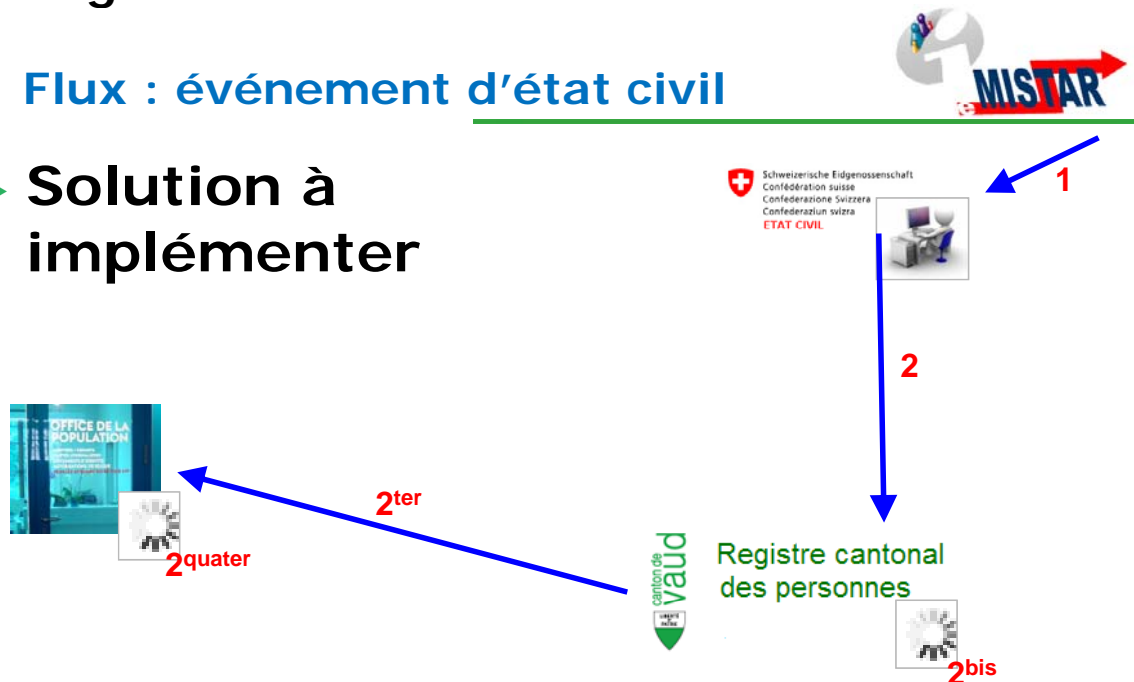
Département des finances et des relations extérieures - Département des Infrastructures et des Ressources Humaines
Administration cantonale des impôts - Direction des systèmes d'information

6

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

Flux : événement d'état civil

► Solution à implémenter



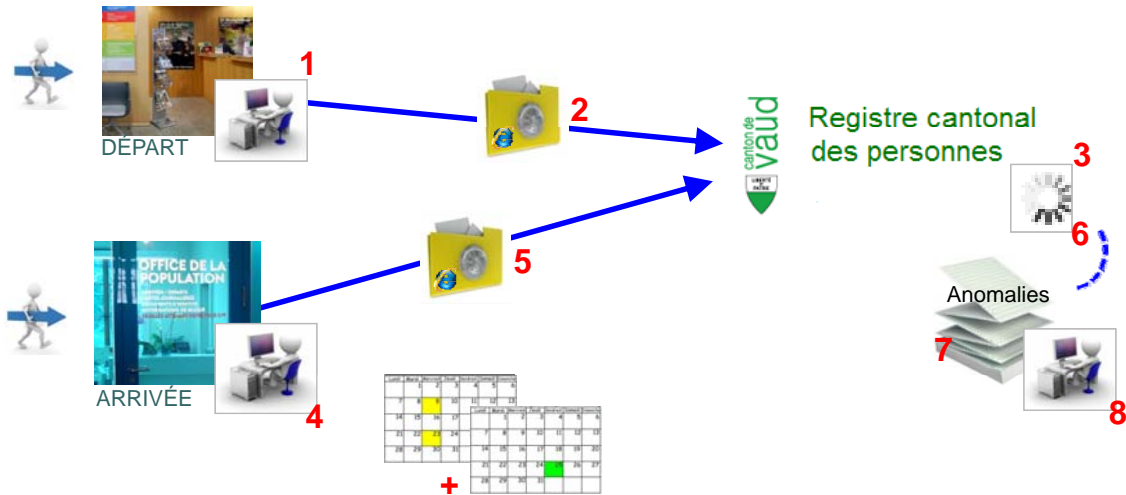
Département des finances et des relations extérieures - Département des Infrastructures et des Ressources Humaines
Administration cantonale des impôts - Direction des systèmes d'information

7

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

Flux : changement de domicile vaudois

► Actuellement



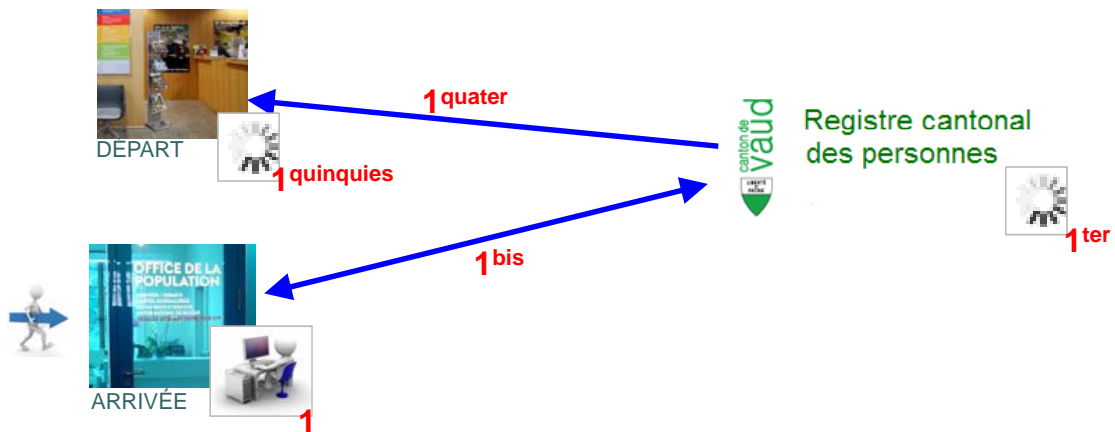
Département des finances et des relations extérieures - Département des Infrastructures et des Ressources Humaines
Administration cantonale des impôts - Direction des systèmes d'information

8

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

Flux : changement de domicile vaudois

► Solution à implémenter



Département des finances et des relations extérieures - Département des Infrastructures et des Ressources Humaines
Administration cantonale des impôts - Direction des systèmes d'information

9

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

► Planning

		2013						2014								
		oct	nov	déc	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
RCPers	Spécifications générales	■														
	Spécifications détaillées		■	■	■	■										
	Cahier des charges Fournisseurs		■	◆												
	Développement			■	■	■	■	■	■	■	■	■				
	Tests & Mise au point							■	■	■	■	■	■			
	Certification logiciels Fournisseurs								■	■	■	■	■	■		
	Mise en production													■	◆	
Logiciels CdH	Cahier des charges (réception)			◆												
	Réalisation adaptations				■	■	■	■	■	■	■					
	Certification & Mise au point								■	■	■	■	■	■		
	Déploiement dans les communes													■	■	◆

Département des finances et des relations extérieures - Département des Infrastructures et des Ressources Humaines
Administration cantonale des impôts - Direction des systèmes d'information

10

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants

► Financement

- Le modèle de répartition de la subvention se compose d'une part fixe par commune (CHF 1'500.-) et d'une part variable en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Le montant est toutefois limité au coût réel de l'adaptation du logiciel.
- Le versement sera effectué une fois que le logiciel sera certifié par les services de l'Etat et mis en fonction.

Département des finances et des relations extérieures - Département des Infrastructures et des Ressources Humaines
Administration cantonale des impôts - Direction des systèmes d'information

11

Registre cantonal des personnes (RCPers) Registres communaux des habitants



Vos questions